



Doc¹ : Séance d'ouverture des Etats Généraux - 5 mai 1789 - Versailles

Sa majesté désire que des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues chacun fût assuré de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations.
Louis XVI

Cette annonce est faite dans chaque église du royaume. Chaque ordre se réunit et rédige son propre cahier de doléances (ses aspirations, ses critiques, ses propositions...)



Doc 3 : J' suis du Tiers-Etat, 1789.

La Révolution française (1789)

La convocation des états généraux

En 1788, les caisses de l'État sont vides. Les dépenses sont supérieures aux recettes. Ne sachant que faire, pour résoudre la crise financière due aux dettes de l'État, Louis XVI convoque alors les états généraux. C'est le dernier moyen qui lui reste pour tenter de sauver le royaume de la faillite et contenir la révolte qui gronde. La dette de l'État est telle que ses créanciers ne peuvent et ne veulent plus prêter de l'argent. Dans l'impasse, le gouvernement ne voit bientôt plus d'autre issue que de convoquer les états généraux, avec l'espoir qu'une assemblée des délégués de tout le pays pourra imposer des réformes aux privilégiés.

Un cahier de doléances.

Sire, nous sommes accablés d'impôts de toutes sortes : nous avons donné jusqu'à présent une partie de notre pain, et il va bientôt nous manquer si cela continue. Si vous voyiez les pauvres chaumières que nous habitons, la pauvre nourriture que nous prenons, vous en seriez touché. Cela vous dirait mieux que nos paroles que nous n'en pouvons plus et qu'il faut nous diminuer nos impôts. Ce qui nous fait bien de la peine, c'est que ceux qui ont le plus de bien paient le moins. Nous payons la taille, et le clergé et la noblesse rien de tout cela. Pourquoi donc est-ce que ce sont les riches qui paient le moins et les pauvres qui paient le plus ? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir ? Sire, nous vous demandons que cela soit ainsi, parce que cela est juste.

Les paysans de Culmont (un village français), 1789.

Questions :

1. Qui est le « Sire » auquel s'adressent les paysans ?
2. Les paysans désirent-ils encore être gouvernés par le roi lorsqu'ils écrivent leurs doléances en 1789 ? (justifie)
3. Décris la situation des paysans en 1789.
4. Quelle principale injustice dénoncent-ils dans ce cahier ?
5. Que demandent-ils au roi pour réparer cette injustice ?
6. Cet extrait pourrait être divisé en 3 parties : retrouve-les et entoure la 1^{ère} partie en bleu, la 2^{ème} en rouge et enfin la 3^{ème} en vert puis donne à chacune une phrase-titre.

En mai, les députés du clergé (religieux), de la noblesse et du tiers état (le reste de la population) se réunissent avec Louis XVI à Versailles. Les députés du tiers état, qui étaient les plus nombreux, espéraient imposer des réformes, mais pour les votes, le roi accorda une voix à chaque ordre : une pour la noblesse, une pour le clergé et une pour le tiers état, qui était donc en minorité face aux ordres privilégiés.

Mécontents, les députés du tiers état s'engagèrent à ne pas se séparer sans avoir donné une **constitution** à la France : ce fut le **serment du Jeu de paume, le 20 juin 1789**. Après le ralliement de quelques députés de la noblesse et du clergé, ils transformèrent les états généraux en **assemblée constituante** : Louis XVI perdait ainsi son pouvoir absolu.

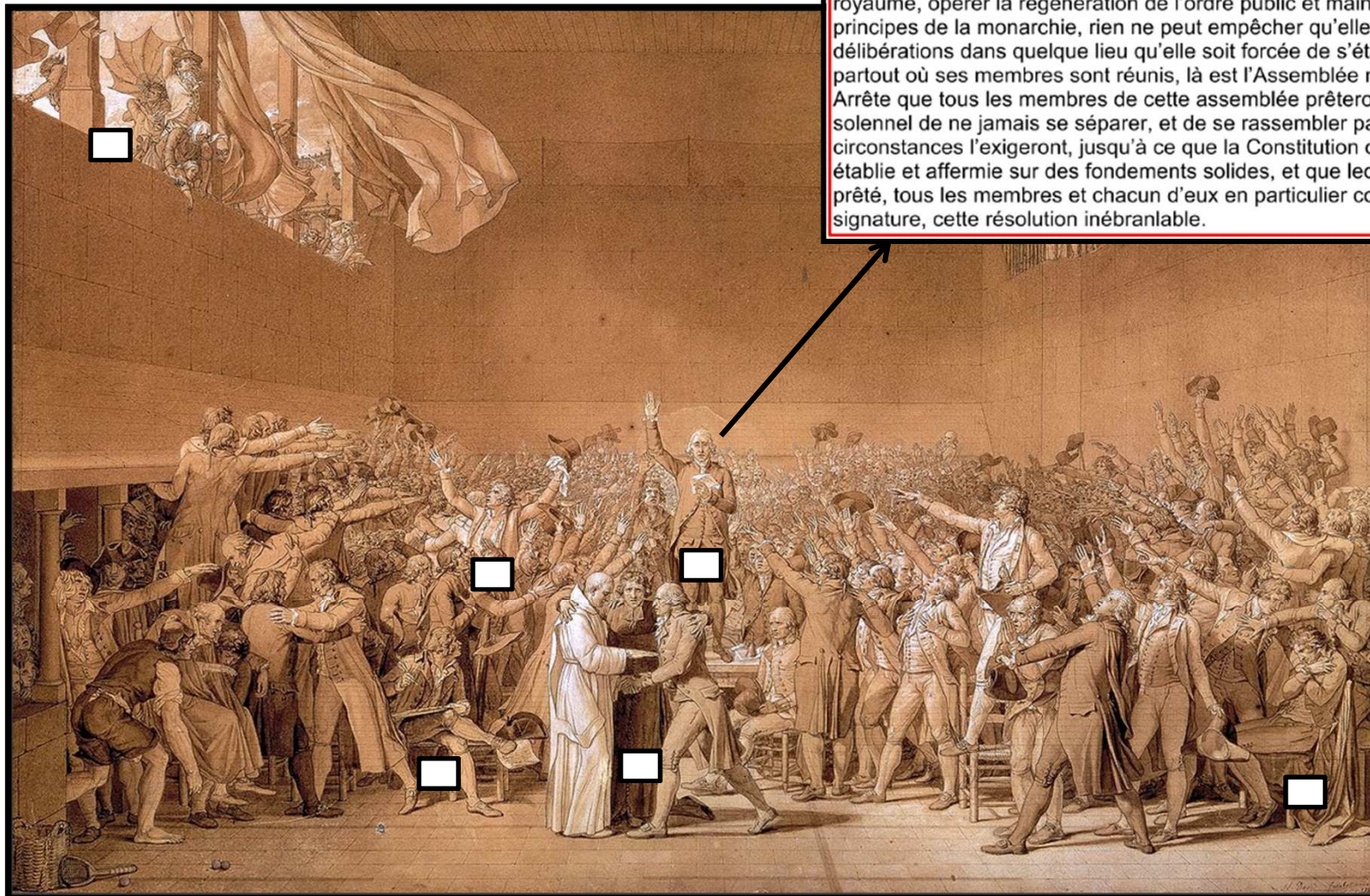
Analyse d'une œuvre d'art : Le Serment du jeu de Paume, Jacques-Louis David, 1791

1. Qui sont ces hommes ?
2. Pourquoi sont-ils réunis ?

www.maicresse.fr

Numérote les différentes scènes suivantes :

- 1 : La présence de ce personnage symbolise la liberté de la Presse. Le peuple participe au Serment
- 2 : Trois figures connues de l'Assemblée : deux membres du Clergé et un Pasteur protestant. Ils symbolisent la réconciliation des religions du royaume.
- 3 : C'est le seul député qui ne se tourne pas vers Bailly, comme s'il invitait le peuple à le rejoindre.
- 4 : Un député refuse le Serment. Les personnes autour de lui tentent de le contraindre ou tolèrent sa décision.
- 5 : Bailly : président du Tiers-Etat qui prête serment.
- 6 : Le peuple participe au serment.



« L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ; Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront, par leur signature, cette résolution inébranlable.

Pour réaffirmer son autorité, Louis XVI fit venir 20 000 soldats à Paris, ce qui provoqua des manifestations populaires. Le **14 juillet 1789**, le peuple de Paris s'empara de la Bastille, prison symbole de l'absolutisme royal. Le mouvement de révolte se propagea depuis Paris vers les autres villes. Dans les campagnes, les paysans, qui souffraient de la disette (famine), s'armèrent et attaquèrent des châteaux : ce mouvement fut appelé la " Grande Peur ". Impuissant, Louis XVI ne put arrêter la Révolution qui gagna tout le pays. Pour mettre fin à ce mouvement, les députés votent dans la nuit du 4 août l'abolition (la fin) des privilèges. Le vote de **la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** confirme la fin de l'Ancien Régime.

Doc 4 : Compare ces deux caricatures : que constates-tu?

Doc 5 : A quoi sert ce texte ?
Quels articles parlent de l'égalité ?
Quels articles parlent de la liberté ?



Doc^t : Estampe - anonyme - 1789 - BNF



Doc^t : La prise de la Bastille le 14 juillet 1789

ARTICLE I : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. [...]

ARTICLE IV : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...]

ARTICLE VI : La loi est l'expression de la volonté générale. [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. [...]

ARTICLE X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE XI : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. [...]

Doc^t : Extraits de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen - 26 août 1789



Comparaison des pouvoirs avant 1789 et après la constitution de 1791.

	Avant 1789	D'après la Constitution de 1791
Pouvoir détenu par le roi	Le roi	L'Assemblée législative
Décision ou vote des lois	Le roi <u>décide</u>	L'Assemblée législative mais avec le droit de veto du roi
Justice rendue par	Le roi et les seigneurs	Des juges élus
Divisions du peuple français	Trois ordres	Tout le monde a les mêmes droits (=il n'y a plus d'ordre)

Les points négatifs

- La constitution de 1791 n'accorde pas le droit de vote à tous les français : tous les députés envoyés à l'assemblée constituante ont une certaine fortune : ils ne pensent pas que les pauvres doivent participer au gouvernement.
- La constitution n'accorde pas non plus le droit de vote aux femmes !

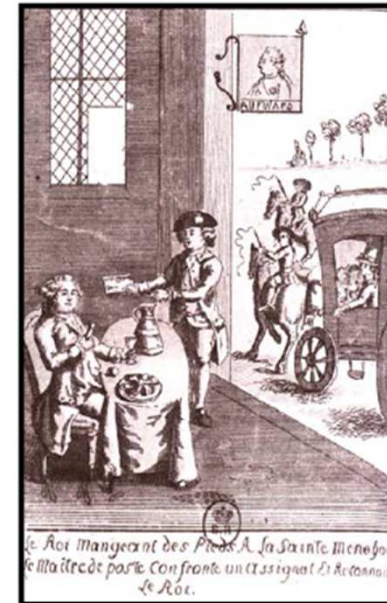
Les points positifs

- Les anciens impôts furent supprimés et remplacés par d'autres, plus justes.
- La justice, désormais gratuite, fut confiée à des juges élus et la torture abolie.
- L'Assemblée instaura la liberté de la religion et déclara que les biens du clergé appartenaient désormais à l'État. Dépourvu de ses biens, le clergé était désormais payé par l'État ; en contrepartie, il devait jurer fidélité à la Constitution.

Le retour du roi à Paris

la famille des cochons ramenée à l'étable

On voit à travers cette caricature sur le retour de la famille royale aux Tuileries après Varennes, le niveau de mépris où est tombé le roi suite à sa fuite...



Sainte Menehould

Nuit du 21 au 22 juin 1791

Le roi et la famille royale déguisés en bourgeois pour fuir la capitale sont reconnus par le maître de poste Jean-Baptiste Drouet à l'étape de Ste Menehould. Celui-ci prévint aussitôt les autorités de la ville et se lançant à la poursuite des fugitifs, il les fit arrêter à Varennes.

Gravure d'époque:
On y voit le roi mangeant des pieds dans une auberge "Au fuyard" pendant que la famille royale attend dans la berline. Il est reconnu par confrontation avec son portrait figurant sur les assignats.

=> Va vite découvrir l'histoire de la fuite du roi et de son arrestation dans A mots contés de la p 70 à 75

La fuite puis la chute du roi.

Louis XVI n'était pas en accord avec le régime de monarchie constitutionnelle et se sentait prisonnier de la Révolution. En juin 1791, il tenta de fuir à l'étranger avec sa famille. Arrêté à **Varennes**, il fut ramené à Paris. A partir de ce moment, le peuple français perdit toute confiance en lui. Le 10 août 1792, les Parisiens s'emparent des Tuileries (château parisien du roi) et obtiennent la déchéance du roi : le roi est emprisonné pour trahison envers la nation française. Une nouvelle assemblée, la **Convention**, abolit la royauté et proclame la République le 21 septembre 1792.